

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
République Française

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
--------------------------------------	-------------	---

11	11	09
----	----	----

SEANCE DU 03.02.2011

L'an deux mille onze et le jeudi trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BEAULIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-François BORIE, Maire.

Présents : Mesdames : J. DELEUZE - D. COMBALUZIER -
Messieurs : JF BORIE – JC MATHIEU – R. QUENTIN
JM TARDIF – L. CHALVET –
G. MERCA – JP ROGIER

Absents : *Excusés* : Mme ESPENEL Marie-Danielle – Mr ANDRE Christian

Secrétaire de séance : Mr Jean-Paul ROGIER

Date de la convocation :
21.01.2011

Date d'affichage :
07.02.2011

Objet de la délibération :
APPROBATION ADHESIONS
AU SIVU DES INFOROUTES
DE L'ARDECHE

Le Maire porte à la connaissance des membres les demandes d'adhésion au SIVU des Inforoutes de l'Ardèche des collectivités suivantes :

- la Commune de Beaumont-Monteux (26)
- la Commune des Vans
- la Communauté de Communes du Pays de Vernoux, regroupant les Communes de : Châteauneuf de Vernoux, Gilhac et Bruzac, Saint Apollinaire de Rias, Saint Jean Chambre, Saint Julien le Roux, Silhac, Vernoux-en-Vivarais.

Acte rendu exécutoire
Compte tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture le 08.02.2011

Ces demandes ont reçu un avis favorable du Comité Syndical du SIVU dans sa séance du 30 septembre 2010.

Le Maire,
J.F BORIE,

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque collectivité adhérente au SIVU de délibérer à son tour sur ces demandes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE l'adhésion des collectivités ci-dessus indiquées au SIVU des Inforoutes de l'Ardèche.

Certifié conforme,

Le Maire,
JF BORIE,